

Pour vos aides PAC  
pensez à **télédéclarer**

[www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr)



### 3 rendez-vous pour télédéclarer

- ✓ Du 7 au 31 janvier 2011 inclus,  
télédéclarez vos demandes d'aide  
pour la prime aux petits ruminants.
- ✓ À partir du 1<sup>er</sup> mars 2011,  
télédéclarez votre demande pour l'aide  
au développement et au maintien du  
cheptel allaitant.
- ✓ Du 1<sup>er</sup> avril au 16 mai 2011 inclus,  
télédéclarez votre dossier PAC.

Pour plus d'informations :  
<http://agriculture.gouv.fr/telepac>



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'ALIMENTATION  
DE LA PÊCHE  
DE LA RURALITÉ  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE